



Commune de
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR 2018

Centre Communal de Vacances



Bourgmestre: Karl De Vos
Directrice Générale: Emel Iskender
Echevin de la Jeunesse: Bruno Scala
Directrice du Centre: Ameline Hainaut



Centre Communal
de Vacances
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

Partie 1

A l'attention des
PARENTS



Centre Communal
de Vacances
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

I. AGE DES ENFANTS

Le Centre Communal de Vacances de Chapelle-lez-Herlaimont accueille les enfants de 2,5 ans à 12 ans.

II. INFORMATIONS GENERALES

Où?

Ecole Communale de l'Avenue Paul Pastur à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont.

Quand?

Durant les vacances de Printemps et d'été.

Cet accueil se fera selon l'horaire suivant:

- Activités: de 8 heures à 16 heures
- Garderie animée: de 7 h 30 à 8 h et de 16 h 00 à 17 h 30

Coût?

Journée normale de 8h00 – 16h00 : 2,50 €

Garderie

Arrivée entre 7h30 et 8h00 : 0,50 €

Retour entre 16h10 – 16h30 : 0,50 €

Retour entre 16h30 et 17h00 : 1,00 €

Retour entre 17h00 et 17h30 : 1,50 €

Les inscriptions se font obligatoirement à la semaine. Afin que l'accueil et la participation des enfants ne soient pas empêchés par des motifs financiers, nous travaillons en collaboration avec les différents services sociaux de l'entité qui peuvent ainsi prendre en charge tout ou partie des frais d'inscription sous certaines conditions.

N'hésitez pas à nous interpeller si vous souhaitez plus d'informations à ce sujet.



III. DEROULEMENT DE LA JOURNEE

7h30 – 8h00	Garderie
8 h 00 – 9h00	Accueil des enfants
9h00 – 12h00	Activités
12h00 – 13h00	Repas
13h00 – 15h30	Activités /sieste pour les petits
15h30 – 16h00	Collation et retour au calme
16h00 – 17h30	Garderie

IV. TYPES D'ACTIVITES

Le Centre Communal de Vacances de Chapelle-lez-Herlaimont est reconnu et agréé par la Fédération Wallonie Bruxelles. Cet agrément nous est accordé sur base d'un plan triennal de fonctionnement et d'un projet pédagogique assurant que l'ensemble des activités proposées est adapté à l'âge des enfants.

Les activités sont basées sur des thèmes hebdomadaires et chaque semaine se clôture sur un grand jeu rassemblant l'ensemble des groupes.

Durant leur séjour, les enfants, en fonction de leur âge, pourront goûter aux joies d'activités aussi nombreuses que variées telles que le sport dans sa globalité (tennis, hand-ball, volley, indiaka, rugby, arts-martiaux...) psychomotricité, piscine, expression corporelle, bricolage, excursions diverses, etc.

Le planning hebdomadaire est affiché sur le grillage, à l'entrée du Centre.



V. REPARTITIONS DES GROUPES

- ✓ Enfants (F/G) nés en 2016 - Les Tchatons – 16 places
- ✓ Enfants (F/G) nés en 2015 - Les mini-Tchats – 16 places
- ✓ Enfants (F/G) nés en 2014 - Les Tchats-perlipopettes – 16 places
- ✓ Enfants (F/G) nés en 2013 - Les Tchats-bottés – 24 places
- ✓ Enfants (F/G) nés en 2012 - Les Tchateurs– 24 places
- ✓ Enfants (F/G) nés en 2011 - Les Tchats-touilleux – 24 places
- ✓ Enfants (F/G) nés en 2010 - Les tcharmeurs – 24 places
- ✓ Enfants (F/G) nés en 2009 - Les Tchahuteurs – 24 places
- ✓ Enfants (F/G) nés en 2008 - Les maxi-Tchats – 24 places
- ✓ Enfants (F/G) nés en 2007 - Les Tchaplous – 24 places

VI. DISCIPLINE

Le CCV exige des enfants une attitude respectueuse, non violente et participative. Il en va du devoir de chacun de garantir la sécurité physique et émotionnelle de tous.



En cas de violence (verbale et/ou physique) importante et/ou répétée, la direction du CCV se réserve le droit de refuser l'accès au Centre à l'enfant perturbateur.

VII. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font via la plateforme en ligne <https://ccv.chapelle-lez-herlaimont.be/>

L'inscription de votre enfant ne sera validée qu'après réception d'un email de confirmation et réception du paiement.



Centre Communal
de Vacances
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

L'achat de la carte de garderie se fait au moment de l'inscription (via la plateforme) ou en cours de stage auprès de la direction du centre. Son montant est à payer par virement bancaire. La carte coûte 5 euros et correspond à 10 x 30 minutes (0,50 € / demi heure).

Le nombre de places étant limité, nous privilégions les enfants de l'entité. Les enfants hors-entité seront placés sur une liste d'attente et recontactés en fin d'inscription en fonction des disponibilités et selon les critères suivants (enfants allant à l'école dans l'entité, parent travaillant dans l'entité, hors-entité par ordre chronologique d'inscription).

Les inscriptions se font obligatoirement à la semaine.

Le paiement des inscriptions se fait via virement bancaire avant le début de la semaine. Lors du 1er jour de l'enfant au Centre, présentez vous au Bureau avec la preuve du paiement afin de confirmer l'inscription. Le CCV se réserve le droit de refuser l'enfant jusqu'à ce que la preuve de paiement (extrait de compte) soit présentée.

Le paiement des excursions se fait également via virement bancaire.

La collation de 15 heures 30 est fournie par le Centre de Vacances (jus, eau, biscuits, yaourt ou fruits). Veuillez signaler tout régime alimentaire particulier.

Excepté pour raison médicale (certificat du médecin à l'appui), aucun remboursement ne sera accordé.

L'inscription ne sera validée qu'aux conditions suivantes:

- ✓ La fiche d'inscription/médicale doit nous être remise dûment complétée, accompagnée d'une vignette de la mutuelle.
- ✓ La preuve du paiement des montants dus doit nous être présentée dès le premier jour de l'enfant.
- ✓ Après validation de l'inscription, aucun changement de groupe ne sera possible.



VIII. REMARQUES IMPORTANTES

Il est préférable que les enfants en bas âge ne portent plus de linge. L'inscription au CCV entraîne la participation aux activités organisées.

Les enfants doivent se munir chaque jour d'une collation, de leur repas de midi, de boissons en suffisance et d'une casquette. En cas de fortes chaleurs, pensez à munir votre enfant de crème solaire.

Une participation financière supplémentaire pourrait exceptionnellement être demandée en fonction de certaines activités. Cependant, les enfants n'y participant pas seront pris en charge selon le planning traditionnel d'activités (sauf exception).

Sauf demande expresse de votre part, des photos peuvent être prises, représentant les activités du CCV. Ces photos sont susceptibles d'être publiées sur son site internet et sa page Facebook en vue d'illustrer lesdites activités.

Il est interdit d'apporter des objets de valeur (GSM, Ipod, Mp3...). Le CCV décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration desdits objets.

Par mesure de sécurité, tout enfant ne peut quitter le Centre de Vacances qu'accompagné par un parent majeur. Seules les personnes dont le nom est inscrit sur la fiche d'inscription seront autorisées à reprendre l'enfant. En cas d'imprévu, veuillez contacter le secrétariat afin de communiquer le nom de la personne venant chercher votre enfant.

La prise de médicament durant le séjour n'est autorisée que sur présentation d'un certificat médical détaillé. Le CCV se réserve le droit de refuser la présence d'un enfant si son état de santé nécessite un traitement particulier qu'un moniteur n'est pas censé pratiquer ou s'il est atteint d'une des maladies contagieuses reprises sur le document annexe.



Centre Communal
de Vacances
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

Le retour anticipé d'un enfant avant 16h00 ne peut se faire qu'en se présentant au Centre afin de compléter et signer un document de décharge. Ceci dans le but de décharger le Centre de toute responsabilité vis-à-vis de l'enfant à partir de ce moment.

L'arrivée tardive d'un enfant est autorisée à condition de passer au Centre afin de compléter et signer le document "Arrivée tardive". Si le groupe de l'enfant est en activité à l'extérieur, le parent s'engage à aller y déposer son enfant. Dans le cas contraire, l'enfant sera placé dans un autre groupe d'âge afin d'attendre le retour de son groupe.

L'administration communale s'engage à couvrir les enfants durant les activités et transports par les assurances adéquates auprès de l'assureur Ethias (assurances comprises dans les frais d'inscription).

Le projet pédagogique dans son entièreté est disponible au centre. Vous pouvez en recevoir une copie sur simple demande au secrétariat.



Centre Communal
de Vacances
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

IX. ANNEXE

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux mesures de prévention des maladies transmissibles dans le milieu scolaire et étudiant.

Loi 36954 - A.Gt 14-07-2011 - M.B. 20-09-2011

Liste des maladies transmissibles en milieu d'accueil :

Méningite bactérienne	Hépatite A
Diphtérie	Tuberculose
Coqueluche	Gale
Méningite virale	Cytomégalovirus
Oreillons	Teigne du cuir chevelu
Varicelle	Rubéole
Rougeole	Molluscum contagiosum
Impétigo	Poliomyélite
Scarlatine	

Si votre enfant présente les symptômes d'une des maladies précédentes, merci d'en avertir directement le milieu d'accueil.

L'accès au milieu d'accueil sera refusé à tout enfant atteint d'une de ces maladies et jusqu'à guérison complète attestée par un médecin (certificat médical d'autorisation de reprise des activités).



Centre Communal
de Vacances
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

Partie 2

A l'attention des

MONITEURS /

STAGIAIRES



X. ROLE DU MONITEUR

1) La Direction du Centre est en droit d'attendre:

- que vous respectiez ses consignes: horaire, règlement, sécurité, etc...;
- que vous preniez conscience des rôles et des responsabilités importantes que vous devez assumer;
- que votre attitude lors des animations ne soit ni trop autoritaire, ni laxiste;
- que les activités répondent à l'intérêt de l'enfant;
- que vous soyez un maximum disponible pour votre travail d'éducation;
- que vous participiez, de par vos suggestions, à l'organisation générale du Centre de Vacances.
- que vous vous présentiez dans une tenue adaptée au travail demandé et sans excentricité particulière. Le port du T-shirt orange de manière visible est obligatoire. Ce dernier vous est prêté et doit être restitué à la fin de votre contrat. Sans quoi, le coût du/des T-shirt vous sera facturé.
- que vous respectiez la hiérarchie établie au sein du Centre.
- que vous n'utilisiez votre GSM durant la période de travail qu'en cas d'urgence ou pour joindre vos supérieurs.

2) Les enfants sont en droit d'attendre:

- que vous respectiez leur personnalité;
- que vous leur accordiez écoute et compréhension;
- que vous instauriez un climat de vacances;
- que vos activités soient délassantes et divertissantes;
- que vous les aidiez et les conseilliez dans les activités ;
- que vous ayez avec eux une relation amicale tout en fixant des limites d'action bien nettes.

3) Les parents sont en droit d'attendre:

- un accueil cordial;
- une écoute attentive;
- que vous veilliez sur la santé physique et mentale de leur(s) enfant(s).



XI. DETAIL DE LA JOURNEE

La journée commence à 8 h 00 précises et se termine après la réunion du soir, pour tous. Pour le moniteur en charge des garderies, la journée commence à 7 h 30 et se termine à 17 h 30.

XII. LA GARDERIE

La garderie doit être animée et répondre aux conditions de sécurité. A l'arrivée des parents, le moniteur inscrit dans le tableau l'heure du retour de l'enfant afin que la facture puisse être établie par après. De l'eau doit être mise à la disposition des enfants durant les garderies.

XIII. ARRIVEE ET ACCUEIL AU CENTRE

Les parents et les enfants seront aimablement accueillis à l'entrée du Centre par un moniteur qui leur indiquera éventuellement où ils doivent se rendre. Dans la classe, ils pourront entreposer leurs effets (sacs, blousons, etc...).

Pour l'enfant dont c'est le premier jour, le moniteur veillera d'une part à s'assurer qu'il a bien en sa possession sa fiche d'inscription et d'autre part, il effectuera une visite rapide des lieux afin d'indiquer les endroits à connaître : limite du Centre, toilettes, etc...

XIV. RELEVÉ DES PRESENCES

Peu avant le début des activités, le moniteur complètera la liste des présences qui sera relevée par son/sa chef-moniteur/trice.

XV. ACTIVITES

Celles-ci doivent être choisies en fonction de l'âge des enfants. En outre, il faut les adapter en fonction du nombre d'enfants, du climat, du moment de la journée, de l'espace disponible etc.

Le matériel nécessaire devra être prévu à l'avance. Chaque matin, le moniteur remet une liste du matériel dont il a besoin au responsable du matériel entre 8 h 00 et 8 h 55 selon l'horaire affiché.

Le moniteur devra maîtriser les notions de chaque activité et prendra toutes les mesures de sécurité nécessaires. Il doit être ouvert aux suggestions des enfants et être capable de s'adapter dans l'intérêt de ceux-ci.



Centre Communal
de Vacances
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

Activités spontanées:

A côté des activités proposées et contrôlées par le moniteur, il peut y en avoir d'autres émanant de l'initiative des enfants. Il est nécessaire qu'à certains moments, ils aient l'occasion de s'exprimer suivant leur rythme et leur goût afin de lutter contre la monotonie, la routine. Veillez à instaurer une certaine discipline sans être trop scolaire.

Les ateliers:

Certains jours, les enfants auront accès à divers ateliers (bricolage, pêche, etc...) pris en charge par un animateur spécialisé. De même que pour les activités spontanées, ce ne Règlement d'ordre intérieur - CCV sera pas un moment de repos pour le moniteur qui assistera l'autre personne et veillera au bon ordre.

XVI. ATTITUDE DU MONITEUR

Les activités ne sont pas, pour le moniteur, un moment de repos.

Il sera présent sans s'imposer, veillera à la sécurité des enfants.

Il pourra également s'intégrer au groupe mais sans en prendre la direction.

Il aidera, conseillera et fournira le matériel.

Il est important que l'autorité soit naturelle et respectueuse de chacun. Les punitions corporelles, sanctions abusives, moqueries, menaces... sont **INTERDITES**.

Dans le cas contraire, cela représente une faute grave de la part du travailleur qui sera sanctionnée.

XVII. LES SOUCIS DE PROPRETE

Le moniteur doit veiller à ce que les enfants se présentent aux repas/collations dans un état de propreté satisfaisant. Avant le retour à la maison, les enfants doivent pouvoir se débarbouiller.

Veillez également à l'habillement et à ce que les enfants n'oublient pas leurs effets.



XVIII. LE REPAS DE MIDI

Le moniteur mange avec son groupe. Le repas de midi sera l'occasion, de par votre exemple, à habituer les enfants à se tenir correctement à table et ceci, dans un climat relativement calme, c'est-à-dire où le ton de la conversation reste amical.

QUELQUES CONSEILS:

- en fin de journée, remettre sa classe en ordre avec les enfants: ranger, balayer et nettoyer si nécessaire; restituer le matériel emprunté au responsable du matériel avant la réunion du soir (**!!! vous êtes responsable de votre classe !!!**);
- lors des déplacements, emporter toujours avec vous votre trousse de secours ainsi que la liste des numéros de téléphone qu'il convient de former en cas d'urgence;
- soyez toujours prêt à devoir modifier vos activités suivant les circonstances: pluie, forte chaleur, etc. ;
- lors des activités, essayez de mettre les enfants en valeur;
- ayez, durant les activités, une attitude ni trop laxiste, ni trop autoritaire;
- à la piscine, une partie des moniteurs accompagne les enfants dans l'eau, l'autre partie assurant une surveillance **active** au bord du bassin. Travaillez toujours en parfaite collaboration avec le maître-nageur;
- pour chaque activité, préparer le matériel nécessaire et le déposer de façon pratique, en indiquant la marche à suivre, les techniques de base.



Centre Communal
de Vacances
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

XIX. APRES LE DEPART DES ENFANTS:

- le personnel se réunit avec les chefs-moniteurs, évalue la journée passée, prépare et coordonne la journée du lendemain;
- cette réunion est l'occasion, comme avec les enfants, de modifier la vie et les relations de groupe ;
- cette rencontre est très importante pour maintenir la continuité dans le travail et l'esprit d'équipe.

XX. RECAPITULATIF DE LA JOURNEE

7h30 – 8h00	Garderie
8 h 00 – 9h00	Accueil des enfants
9h00 – 12h00	Activités
12h00 – 13h00	Repas
13h00 – 15h30	Activités /sieste pour les petits
15h30 – 16h00	Collation et retour au calme
16h00 – 17h30	Garderie

!!! Seules les personnes majeures dont le nom figure sur la fiche d'inscription sont autorisées à reprendre l'enfant. On ne libère pas les enfants avant 16 h 00 sauf si une décharge signée des parents vous est remise !!!



XXI. EN CAS D'ACCIDENT GRAVE:

- Prendre les mesures nécessaires afin de sécuriser le groupe et la victime.
- En fonction de la gravité de la situation, donner les premiers soins mais ne pas poser d'acte médical non maîtrisé.
- Contacter les secours.
- Prévenir la Direction.
- Accompagner l'enfant à l'hôpital.
- Attendre le diagnostic.
- Contacter la Direction en cas de complication.

Attention, ne pas donner à boire ou à manger à un enfant venant de subir un traumatisme.
!!! N'oubliez pas votre trousse de secours lors de chaque déplacement !!!

XXII. NUMEROS DE TELEPHONE IMPORTANTS:

Police de Chapelle 064 43 12 10
Centre Anti-poisons 070 245 245
Service des urgences (pompiers et ambulances) 100
Police – Gendarmerie 101 ou 112 (GSM)
Administration communale de Chapelle 064 43 13 33
Ameline Hainaut, directrice 0471 44 29 55
Ludovic Lemal, coordinateur 0474 12 97 08

XXIII. REMARQUES IMPORTANTES

La ponctualité doit être une de vos principales qualités. Vous devez être présent au maximum à 7h55 afin de pouvoir être dans votre local à 8h00 après avoir récupéré les enfants à la garderie et déposé votre cahier d'activités.



Centre Communal
de Vacances
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

Le cahier d'activités doit être dûment complété et remis chaque matin, dès votre arrivée, à votre chef-moniteur/trice.

Les surveillances doivent être actives.

En dehors de votre ½ heure de table, modulable dans le temps en fonction des activités de la journée, la cigarette est interdite.

Respecter un maximum les horaires (!!! bus !!!).

Une tenue correcte et adaptée à la fonction est exigée. Le port du T-shirt orange fourni est obligatoire (pas de chaussures à talons, de sous-vêtements apparents, de jupes, de décolletés...). **La tenue sportive est de rigueur!**

Soyez toujours à même de réagir à l'imprévu.

Et rappelez-vous: ce qui fait le succès du CCV,

c'est la qualité de son encadrement!

Bon travail et bon amusement!

Ameline Hainaut,
Directrice CCV

Bruno Scala,
Echevin de la
Jeunesse

Emel Iskender,
Directrice Générale

Karl De Vos,
Bourgmestre